



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

14 AOUT 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24125086

N° d'entreprise : 0567 806 821

Nom

(en entier) : KIKO BELGIQUE

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : rue Abbé Cuypers 3-1040 ETTERBEEK

Objet de l'acte : Nomination et démission d'administrateur

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 02/05/2024,

PREMIERE RESOLUTION : DEMISSION DE MONSIEUR GHIDOLI MATTEO

Les actionnaires constatent que Monsieur Matteo GHIDOLI (734916-503-20), domicilié à Monza, N6, Via Mal Imagma, administrateur de la société, a valablement fait part de la démission de sa fonction avec effet à la date de nomination d'un nouvel administrateur le remplaçant.

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de ce dernier.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR HUGHES LAURENCON

L'assemblée nomme à l'unanimité en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans, Monsieur Hugues LAURENCON, né le 19 mars 1984, de nationalité française, demeurant 15 rue Emile DUCLAUX -75015 PARIS à compter du 03/05/2024.

Son mandat n'est pas rémunéré.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale décide de donner un pouvoir particulier à Monsieur Thaïs HAMMOUCHE, pouvant agir avec pouvoir de subdélégation, aux fins de faire toutes déclarations et d'accomplir toutes les formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent, notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de l'entreprise, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes autres administrations.

A ces fins, le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents ou pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).